



Formation AIPR – Autorisation d’Intervention à Proximité des Réseaux

DESCRIPTION

Cette préparation à l’examen AIPR est destinée aux intervenants des acteurs (opérateurs, encadrants, concepteurs) de la création d’un ouvrage à proximité de réseaux aériens ou souterrains.

Code CPF :

Référence Formation : CEC-PRPAIP-01

Objectifs

Permettre de passer avec succès le QCM AIPR destiné aux opérateurs d'ouvrages ou de travaux à proximité de réseaux existants.

Public

Tout public

Programme

Phase de préparation :

- Opérateurs :
- QCM de bienvenue - évaluation des compétences
- Réglementation AIPR
- Classes de précisions, marquage piquetage, réseaux sensibles, travaux urgents
- Conduite à tenir en cas d'accident : arrêté, alerter, aménager, accueillir (les 4a)
- Aide à l'employeur de l'établissement de l'AIPR

Examen

- QCM - Possibilité de repasser l'examen en cas d'échec
- Envoie à l'employeur du cerfa AIPR avec certificat de réussite

Prérequis

- Expérience professionnelle BTP pour examen seul
- Pour les opérateurs ne maîtrisant pas la langue française, les questions leur seront lues

Durée et organisation

1 journée de 7 heures

Textes de référence

Code de l'environnement livre V, titre V, chapitre IV, portant sur la sécurité des réseaux souterrains et aériens ou subaquatiques = réglementation dite "DT-DICT" applicable au 1er Juillet 2012 L'arrêté du 27 décembre 2016 portant nouvelle version du guide d'application, composé de 3 fascicules distincts : * Obligation de formation de tous les intervenants * Autorisation d'intervention pour certains intervenants :

A.I.P.R.

Effectifs

1 - 12 personnes

Moyens pédagogiques

- Vidéo projecteur et rétroprojecteur
- Supports de cours individuel
- Wifi pour examen

Modalités d'évaluation

Évaluation finale sous forme de QCM

CALENDRIER

 Nous
contacter

TARIFS

- Prix individuel : 200 € H.T.
- Prix entreprise : 245 € H.T.
- Prix de groupe : 645 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

 Voir la fiche sur le site

 Contactez-nous pour en savoir plus